

## Jusqu'à 45€ de réduction pour l'inscription dans une école de musique ! (Cumulez les 20€ culture + 25€ exceptionnels pour en profiter)

Si vous habitez dans la Drôme, vous pouvez bénéficier gratuitement de la carte Top Dép'art du Département de la Drôme. Cette carte vous aide financièrement pour les activités sportives et culturelles de votre enfant.

## Les avantages de la carte Top Dép'art

Elle est destinée aux familles **résidant en Drôme** avec enfants collégiens, scolarisés en Drôme ou hors Drôme, dans le public ou le privé. Elle concerne aussi les collégiens en situation de handicap, inscrits dans un établissement tel qu'un IME et un ITEP.

La carte Top Dép'art vous donne droit à :

- 20 € culture, pour l'achat de livres, entrée au cinéma, cours de théâtre, de musique...
- **20 € sport**, pour participer à l'adhésion annuelle de votre enfant à un club sportif, une piscine, une patinoire...
- **4 entrées gratuites valables pour un collégien et un adulte** : 1 entrée pour assister à un match professionnel (handball, volleyball, rugby...), 1 entrée pour un spectacle, 1 entrée dans un site touristique de la Drôme (musée, château...) et 1 entrée dans les stations drômoises (ski alpin, ski nordique, luge sur rail...).

<u>Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2</u>023 :

**25 euros supplémentaires** sont disponibles pour permettre aux collégiens drômois de pratiquer une activité régulière dans une association sportive ou culturelle partenaire.

Bonne nouvelle : Cette aide exceptionnelle est reconduite pour l'année scolaire 2023/2024!

## Comment bénéficier de la carte Top Dép'art ?

Il vous suffit de la commander sur <u>www.ladrome.fr</u>, le site du Département.

Vous souhaitez en profiter pour l'année scolaire en cours (2022-2023)?

⇒ Commandez-la avant <u>le jeudi 6 juillet 2023</u>

Votre enfant rentre en 6<sup>e</sup> le 1<sup>er</sup> septembre 2023 ?

⇒ Commandez la carte des le 18 juillet 2023.

La carte Top Dép'art est valable jusqu'au 31 août de l'année scolaire en cours et elle est rechargeable d'une année sur l'autre!